PROTECTION SOCIALE FRANÇAISE

Contribution

Contribution à la consultation sur la simplification de la réglementation pour les régions ultrapériphériques

12/01/2026

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) et ses membres, dont la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), se félicitent très largement de la volonté de la Commission de prendre en compte la nécessité d'adaptation de la législation européenne aux régions dites ultrapériphériques.

Par la contribution suivante, la Reif souhaite apporter des exemples concrets qui permettraient de remplir les objectifs que se fixe la Commission pour permettre un bon développement socio-économique de ces régions.

Des organismes de sécurité sociale acteurs clés de ces territoires

Les Conventions d'Objectifs et de Gestion avec l'Etat (COG) des membres de la Reif, fixant les priorités et moyens, tous les cinq ans, de nos organismes, mentionnent très largement la question de l'outre-mer comme une priorité nécessitant une attention toute particulière aux vues de leurs spécificités tant sociales, qu'économiques et géographiques. L'objectif commun des organismes de sécurité sociale est de pouvoir offrir « *à la population de chaque département d'outre-mer un service public de qualité comparable à celui qu'elles déploient en France métropolitain* » (COG Cnav et COG Cnam par exemple).

Pour cela, la prise en compte des enjeux spécifiques de l'outre-mer se traduit par une priorisation de la question de l'accès aux droits et de la lutte contre le non-recours en adaptant le travail des caisses locales à un ajustement de l'offre de services aux réalités de ces territoires : appels téléphoniques plus fréquents (COG Urssaf par exemple mais aussi Cnav), parcours adaptés pour certaines maladies (diabète, affection longue durée, risques épidémiques spécifiques…), etc.

La COG Cnaf actuelle, qui couvre la période 2023-2027, possède elle aussi des objectifs ciblant les outre-mer, en raison des fortes problématiques que ces territoires rencontrent. A titre d'exemple, l'accent est mis sur le besoin de rattrapage des territoires d'outre-mer concernant le développement des services aux familles, mais aussi l'égalité d'accès des enfants et des jeunes aux loisirs, et le développement de structures d'animation de la vie sociale, ou leur soutien lorsqu'elles sont en difficulté.

Réparties sur tout le territoire national (y compris dans les outre-mer), sans compter l'ensemble des partenaires qu'elles financent (associations, entreprises, collectivités, etc.), le réseau des Caisses d'allocations familiales (Caf) compte 101 établissements. A ce titre, les Caf cofinancent des partenaires sur les champs d'action de la branche Famille (associations, centres sociaux...) à hauteur de 7,6

Représentation européenne des Institutions françaises de sécurité sociale
Rue Montoyer 40, 1000 Bruxelles, Belgique
info@reif-eu.org

milliards d'euros au titre de l'action sociale : prise en charge de la petite enfance, lutte contre le non-recours aux droits, soutien à la parentalité, lutte contre les exclusions et la pauvreté... Selon l'Insee, la grande pauvreté atteint dans les départements d'outre-mer des niveaux de 5 à 15 fois supérieurs à ceux observés en France métropolitaine et s'y révèle également plus intense. Cette situation souligne le rôle central des Caf et la nécessité de l'appui des fonds européens.

A titre d'exemple, la Caf de la Réunion fait partie des premières caisses à expérimenter le « Pack Nouveau Départ », un outil visant à accompagner les victimes de violences conjugales, dans le cadre de la lutte contre les exclusions sociales. Depuis 2024, cet outil permet un accompagnement renforcé pour répondre aux besoins des victimes en situation de séparation de conjoint(e) violent(e) (changement de nom de famille, aide aux démarches administratives pour favoriser l'accès aux droits sociaux, aide à l'insertion professionnelle…).

Les organismes de sécurité sociale sont donc des acteurs de premier plan dans ces régions ultrapériphériques et s'adaptent bien évidemment très largement à leurs spécificités. Néanmoins, l'Union européenne pourrait plus fortement les aider dans cette mission.

Un besoin de financement redoublé pour les acteurs locaux pour faire face aux spécificités des régions ultrapériphériques

Lutte contre le non-recours, lutte contre la pauvreté, accès aux droits ou encore lutte contre les violences conjugales sont autant d'objectifs qui s'inscrivent parfaitement dans ceux poursuivis par l'Union européenne pour ces territoires. Dans le cadre des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034) de l'Union européenne, des inquiétudes ont émergé sur les risques de baisse des crédits, de difficultés d'accès, voire de disparition des programmes et/ou des enveloppes dédiés aux régions ultrapériphériques. Au regard du contexte budgétaire européen et national actuel, l'ensemble des branches de la sécurité sociale, et particulièrement celle de la famille, poussent leurs partenaires à devenir porteurs de projets européens. Cela correspond aux ambitions poursuivies par l'Union européenne, à savoir « *accroître le soutien pour aider les RUP à saisir les possibilités inscrites dans les politiques, la législation, les programmes et les fonds de l'Union, renforcer leurs capacités administratives et élaborer et mettre en œuvre des stratégies de réforme et d'investissement* ».

Dans ce cadre, plusieurs acteurs locaux, dont les Caf et ses partenaires, ont pu faire remonter de grandes difficultés à accéder aux fonds européens :

- liste des bénéficiaires éligibles limitative (inéligibilité des organismes privés investis d'une mission de service public, exclusion des consortiums) ;
- seuils minimums trop élevés et excluants pour certains porteurs (associations, centres sociaux…) ;
- les dépenses inéligibles (par exemple les frais de prestation) peuvent empêcher la mise en place de certains projets ;
- calendrier des appels à projets trop resserré et parfois difficile à respecter sur certaines priorités (contrairement à celles ouvertes au fil de l'eau) ;
- manque d'information des opportunités de financement européen ;
- manque de main-d'œuvre spécialisée dans le montage et le suivi sur le long-terme d'un projet européen.

Des propositions de solutions concrètes pour maintenir un accès privilégié aux fonds de cohésion dans ces territoires

Pour répondre aux enjeux urgents de ces territoires, il est essentiel de maintenir l'accès privilégié aux fonds de cohésion avec des taux de cofinancement plus élevés, et de réduire les barrières qui entravent les partenaires des caisses de sécurité sociale locales (Caf, Carsat, CPAM, etc.) à accéder aux fonds européens.

Plusieurs solutions existent :

- baisse des seuils minimums pour les fonds structurels ;
- permettre le versement d'avance, pas uniquement d'acomptes, pour les fonds structurels et le programme LEADER ;
- ouverture des critères d'éligibilité à davantage de porteurs de projets ;
- ouverture des portages en consortium ;
- accompagnement des porteurs de projets par les autorités de gestion ;
- une meilleure diffusion des informations relatives aux opportunités de financement ;
- davantage d'appels à projets au fil de l'eau ;
- ouverture à davantage de catégories de dépenses éligibles (ex : achat de bâtiment ou de terrain)
- allègement des preuves de réalisation d'un projet européen (moins de justificatifs comptables et non comptables à envoyer) ;
- privilégier l'obligation de moyens à celle de résultat en matière de contrôle pouvant occasionner une réfaction des fonds européens.

Contact :

→ **Benjamin MALLIART**, chargé de mission sénior affaires sociales et mobilité

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acoss), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.
Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn : #REIFSecu